Copyright AD ORNE/ALENCON

Nom : ~~Guézard~~

Prénoms : Auguste Georges Clovis Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 246

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 26 Septembre 1880, à Goulet, canton d'Ecouché, département de l'Orne, résidant à Goulet, canton d'Ecouché, département de l'Orne, profession de couvreur fils d'Albert et de Danneguin Marie, domiciliés à Goulet, canton d'Ecouché, département de l'Orne

N° 24 de tirage dans le canton d'Ecouché

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils châtains
yeux bleus, front ordinaire
nez droit, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 63 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Apte au service.

Compris dans la ___e partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Ajourné 114e Régiment d'Inf.e (Numéro au répertoire du corps.)

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Rég.t d'Inf.e Argentan Paris Sta.t à Argentan

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active. Appelé à l'activité le 14 Novembre 1902. Arrivé au Corps le dit jour. N° 21/1e 14033 et soldat de 2e classe. Envoyé dans la disponibilité le 23 septembre 1904. Certificat de bonne conduite « accordé »

Entré le 28.12.1914 à l'hôpital temporaire de Royat N° 32 pour "blessure" Hôpital temporaire N° 48 à Vichy le 1er avril 1915 Hôpital dépôt de Vichy le 3.6.1915 Hôpital dépôt de Roanne N° 81 le 1.6.1915 Sorti le 17.6.1915 avec proposé pour pension de retraite le 19.6.1915

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1904

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Rappelé à l'activité le 2 Août 1914 décret du 1er Août 1914 Proposé pour une pension de retraite de 5e classe par la Cour de Réforme de Roanne du 19 juin 1915 pour Arthrose complète du coude. Proposition de pension rejetée.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 425

A accompli une 1re période d'exercices dans l'___ du 17 Juin au 13 Juillet 1907

A accompli une 2e période d'exercices dans l'___ du 19 Avril au 5 Mai 1911.

Passé dans l'armée territoriale le ___

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Réformé X°1 avec gratification renouvelable 1 an par Décision Ministérielle du 28 octobre 1919 notifiée le 11 Décembre 1919. Rayé des contrôles le 23 octobre 1919. Se retire à Goulet (Orne) Décédé à Goulet le 14 avril 1919 (Avis de la mairie de cette commune)

A accompli une période d'exercices dans l'___ du ___ au ___

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ___

Libéré du service militaire le ___

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou résidence.

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1904	1er Novembre 1914	1920	Octobre 1926
			1921	1927

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Campagne contre l'Allemagne du 2 Août 1914 au 23 octobre 1915.
Blessé à Beausejour le 7 Septembre 1914 - Blessure par balle au bras gauche.

Fiches créées le 27 Septembre 1926.
Intérieur (simple) du 2.8.1914 au 2.8.
Arrières (double) du 6.8.1914 au 6.8.
Intérieur 2e du 9.9.1914 au 9.9.